

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2014



Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 29

Titulaires présents : 24

Titulaires représentés : 5

Procurations : 1

L'an deux mille quatorze, mardi 17 juin à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

- ■ CC du Canton de Cadours : Mrs CLUZET A. et DULONG D.
- ■ CC des Coteaux du Girou : Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D. et VINTILLAS E.
- ■ CC du Frontonnais : Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., Mme MOURRIER Ch., Mrs NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph. et VASSAL J-P.
- ■ CC de Save et Garonne : M. AUZEMERY B., Mme AYGAT Ch., Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C., LAGORCE P., MELIET J-J et MOIGN J-L.
- ■ CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I., Mrs REBEIX N. et SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

- ■ CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. par M. VINTILLAS Ed. (pouvoir)
M. ROUMAGNAC L. par M. ANJARD N. (suppléant)
- ■ CC du Frontonnais : M. GALLINARO A. par Mme DAILLUT M. (suppléante)
- ■ CC de Save et Garonne : M. JANER G. par M. OUSTRI Ch. (suppléant)
- ■ CC Val'Aïgo : M. LAVIGNOLLE V. par M. SABIRON W. (suppléant)

Délégués titulaires absents :

- ■ CC Val'Aïgo : M. OGET E.

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 2014/ 12

Objet : Désignation des représentants du Syndicat Mixte au GIP InterSCoT

VU la convention constitutive du GIP InterSCoT,

Considérant que le Conseil d'Administration du GIP InterSCoT est composé de 9 membres, dont 1 titulaire et 1 suppléant représentants le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, il convient de procéder à la désignation de ces représentants.

Considérant que l'Assemblée Générale du GIP InterSCoT est composée de 26 membres, dont 3 titulaires et 3 suppléants représentants le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, il convient de procéder à la désignation de ces représentants,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : DE DESIGNER au scrutin majoritaire, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour représenter le Syndicat Mixte au Conseil d'Administration du GIP InterSCoT :

PETIT	Philippe	Titulaire	Président SCoT Président CCF	Maire de Saint-Sauveur
BOISSIERES	Jean	Suppléant	4ème VP SCoT Président CC S&G	Maire de Saint-Paul sur save

Article 2 : DE DESIGNER au scrutin majoritaire, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour représenter le Syndicat Mixte à l'Assemblée Générale du GIP InterSCoT:

PETIT	Philippe	Titulaire	Président SCoT Président CCF	Maire de Saint-Sauveur
BOISSIERES	Jean	Titulaire	4ème VP SCoT Président CC S&G	Maire de Saint-Paul sur save
SALIERES	Jean-Luc	Titulaire	3ème VP SCoT Conseiller CC	Adjoint au Maire de Bessières
AUZEMERY	Bertrand	Suppléant	Membre titulaire Bureau SCoT Conseiller CC	Conseiller municipal de Grenade
GAUTIER	Philippe	Suppléant	Membre suppléant Bureau SCoT Conseiller CC	1er Adjoint au Maire de Le Castéra
LAVIGNOLLE	Vincent	Suppléant	Membre suppléant Bureau SCoT Conseiller CC	Conseiller municipal de Bessières

Article 3 : DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du GIP InterSCoT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	11/06/2014
Date d'affichage :	11/06/2014
Certifié exécutoire le :	24/06/2014
Affichée le :	24/06/2014



Philippe PETIT
Président